

## REPERAGE DES PERSONNES ADULTES AUTISTES NON DIAGNOSTIQUEES EN GRAND-EST

### MESURE 37 DE LA STRATEGIE NATIONALE POUR L'AUTISME AU SEIN DES TROUBLES DU NEURO-DEVELOPPEMENT 2018-2022



**Changeons  
la donne !**

Dans son engagement n°4 « *soutenir la pleine citoyenneté des adultes* », la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement s'est fixée l'objectif d'engager une politique volontariste de repérage des personnes adultes autistes, quel que soit leur lieu de vie.

A ce titre, sa mesure 37 prévoit l'engagement d'un plan national de repérage des personnes adultes autistes aujourd'hui non diagnostiquées accueillies en hébergement au sein des établissements médico-sociaux généralistes et des établissements de santé autorisés en psychiatrie.

Cette démarche répond à un enjeu important **d'amélioration des réponses proposées aux personnes adultes autistes**, source d'une **meilleure qualité de vie**. Elle passe notamment par la **remobilisation ou l'adaptation d'un projet personnalisé de soins et d'interventions**, dans le respect des recommandations de bonne pratique de la Haute Autorité de Santé (HAS) en particulier ses recommandations de juillet 2011 « *Autisme et autres TED : diagnostic et évaluation chez l'adulte* » et de février 2018 « *Trouble du spectre de l'autisme : interventions et parcours de vie de l'adulte* ».

Au-delà du repérage stricto-sensu, la démarche régionale poursuivra un objectif général **d'acculturation et de montée en compétences des professionnels sur le champ des TSA** en matière de repérage, de diagnostic et **d'accompagnement des personnes avec TSA**. Cette dynamique collective doit en effet contribuer au renforcement, voire à la structuration de réponses de proximité pour le diagnostic des personnes adultes présentant des TSA. Elle doit également contribuer à installer plus globalement **une culture de l'évaluation dans les établissements et les accompagner dans l'adaptation de leurs pratiques d'interventions**.

L'Agence Régionale de Santé Grand Est, en concertation avec les 3 Centres de Ressources autisme de la région (Alsace, Champagne Ardenne et Lorraine) s'est engagée dans cette démarche. Sous l'impulsion de la Direction de l'Autonomie, en lien avec la Direction de l'Offre Sanitaire et les délégations territoriales, l'ARS assure le pilotage stratégique de la démarche. Pour mener cette mission, le déploiement opérationnel est confié aux 3 CRA, une équipe support est constituée, un médecin ressource désigné et une chargée de projet recrutée. Le Groupement National des CRA apporte un appui technique.

Les établissements identifiés (MAS, FAM, et établissements de santé autorisés en psychiatrie), destinataires du courrier de l'ARS Grand Est en mars 2022 précisant le lancement du déploiement, peuvent s'engager dans ce projet.

La démarche de repérage des personnes adultes susceptibles de présenter un TSA sera réalisée par des binômes de professionnels désignés au sein des structures, en lien avec les équipes qui les accompagnent au quotidien.

Composition des binômes au sein des :

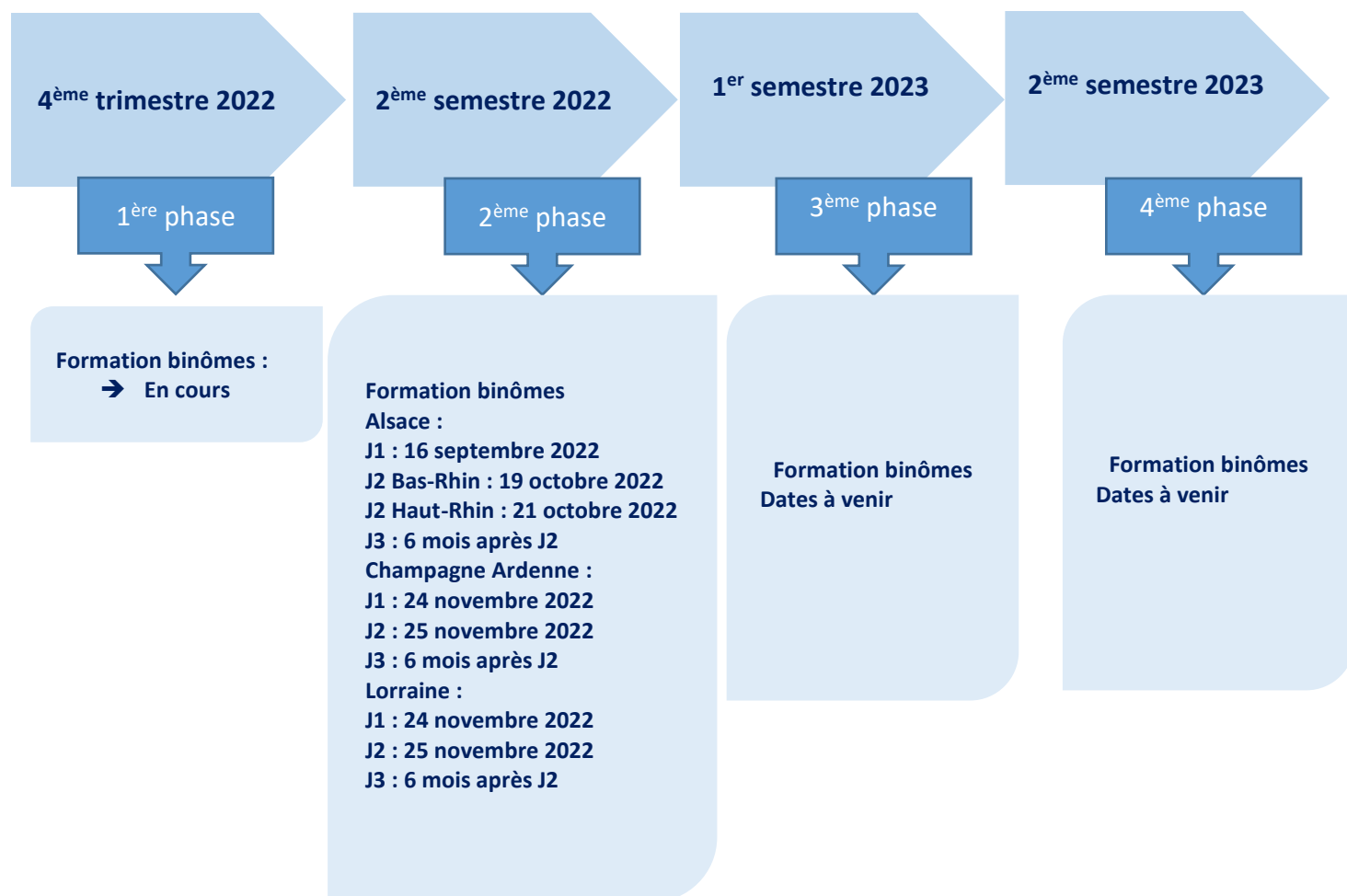
- EMS : éducateur/**infirmier**/accompagnant du quotidien référent + **psychologue**/chef de service éducatif/médecin
- ES : **infirmier** référent + psychologue/**médecin (psychiatre)**

La méthode retenue, définie par un groupe de travail national, s'appuie sur plusieurs outils d'évaluation complémentaires.

Les binômes bénéficieront d'une formation spécifique au repérage, et durant le déroulement de la démarche d'une supervision et d'un accompagnement de l'équipe support. Elle se décline de la façon suivante :

- 2 journées (J1 ET J2) en amont de la démarche : connaissances actualisées sur les TSA - formation aux processus de pré-repérage, de repérage et aux outils d'évaluation
- 1 journée (J3) de sensibilisation à l'adaptation de l'accompagnement des adultes TSA (au plus tard 6 mois après J2)

Le repérage est déployé en plusieurs phases successives avec une montée en charge progressive pour un objectif de déploiement d'ici la fin de l'année 2023. En parallèle, plusieurs sessions de formation seront organisées en présentiel et/ou en visioconférence sur chaque territoire, selon le calendrier ci-dessous :



Une mobilisation et un engagement collectif sont nécessaires pour mener à bien cette démarche au profit des personnes adultes présentant des troubles du spectre de l'autisme de notre région !

Pour aller plus loin :


  
 Webinaire de lancement de la démarche de repérage des adultes TSA non diagnostiqués en Grand Est  
 Stratégie Nationale Autisme 2018-2022  
 7 Avril 2022 de 14h30 à 16h  
 Avec les intervenants de :  
 - Agnès GEBBAUD, Directrice de l'autonomie de l'ARS Grand Est  
 - François COURTOT, Directeur du CRA Alsace  
 - Corinne MARTIN, chargée de projet/déploiement Mesure 37 J/Grand Est  
 - Equipe support

Le webinaire de lancement de la démarche de repérage, du 7 avril 2022, qui présente le projet, ses enjeux et la méthodologie proposée est disponible en replay. Lien direct vers YouTube : <https://youtu.be/EHJR2gRw3qY>

**Renseignements :**

Corinne MARTIN  
Chargée de projet  
Déploiement Mesure 37 - Grand-Est

Téli: 03 88 64 57 37

[corinne.martin@ch-epsan.fr](mailto:corinne.martin@ch-epsan.fr)